

Ce document a été numérisé par le <u>CRDP de Lille</u> pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

## **SESSION 2010** Code 10 200 A

# Certificat d'Aptitude Professionnelle

MAÇON

# **EPREUVE EP. 1**

# Analyse d'une situation professionnelle

Durée: 3 h 00 - Coefficient: 4

# **DOSSIER TECHNIQUE**

Le dossier de cette épreuve est composé :
- Du dossier technique : DT 1 / 9 à DT 8 / 9

Du dossier réponse : DR 1/8 à DR 8/8

FOLIOS	DOCUMENTS TECHNIQUES
DT 1/9	Page de garde
DT 2 / 9	Demande de permis de construire
DT 3 / 9	Plan de masse, plan de situation et coupe sur terrain
DT 4 / 9	Vue en plan du vide sanitaire
DT 5 / 9	Plan du rez de chaussée
DT 6 / 9	Façades, perspectives, plan et coupe AA
DT 7 / 9	Extrait du CCTP
DT 8 / 9	Fiche technique hydrofuge SIKA et armatures STANDARM
DT 9/9	Documents ressources pour la santé et sécurité au travail

C.A.P. de MAÇON	Session 2010	DOSSIER TEC	HNIQUE
Epreuve : EP 1	Coeff.: 4	Durée : 3 H	DT 1 / 9
Analyse d'une situation professionnelle	Ocen 4	Barco : • 11	

#### **PAVILLON TYPE 3**

#### **SURFACES ANNEXES**

GARAGE:

17,97 m<sup>2</sup>

CHAUFFERIE:

0.00 m<sup>2</sup>

CHARRETERIE:

0,00 m<sup>2</sup>

TOTAL SURFACES ANNEXES :

17,97 m<sup>2</sup>

#### SURFACES HABITABLES

SALON: 0,00 m<sup>2</sup> 37.03 m<sup>2</sup> SEJOUR: CUISINE: 10,89 m<sup>2</sup> CELLIER: 6,33 m<sup>2</sup> 4,71 m<sup>2</sup> ENTREE: 3,37 m<sup>2</sup> 11,97 m<sup>2</sup> CHAMBRE 1: CHAMBRE 2: 11,25 m<sup>2</sup> CHAMBRE 3: 0,00 m<sup>2</sup> CHAMBRE 4: 0,00 m<sup>2</sup> DRESSING : 4,31 m<sup>2</sup> WC: 1.98 m<sup>2</sup> 6,78 m<sup>2</sup> BAINS:

TOTAL SURFACES HABITABLES RDC:

98,62 m<sup>2</sup>

COMBLES

48,18 m<sup>2</sup>

48,18 m<sup>2</sup>

TOTAL SURFACES HABITABLES RDC + COMBLES :

146,80 m<sup>2</sup>

#### SURFACES

	S.H.O.B	Déd	S.H.O.N
Sous sol	0,00	0,00	0,00
R.D.C	134,60	17,97	116,63
Etage	134,60	84,96	49,64
		TOTAL	166,27
		-5%	157,96

-	Surf., Couverte	0,00 m <sup>2</sup>	
	Surf. Hab RDC	98,62 m <sup>2</sup>	
	Surf. Hab Etage	- 48,18 m <sup>2</sup>	
	Total Hab	146,80 m <sup>2</sup>	_
	Aménag Etage	0,00 m <sup>2</sup>	
	Surf. Annexes	17,97 m²	

$\mathbb{N}$	N° de CADASTRE :	Section EM - n° 221 C
):	Surf du Terrain :	750 m²
		,
	cos:	0,00
	HT de la Construction ;	6,400
	Déposé en mairie le :	0,00
	N° PC :	0,00

TRAVAUX CHARGE CLIENT

CHEMIN D'ACCES

REGALAGE DES TERRES

AMENAGEMENT DES COMBLES

AEP EU

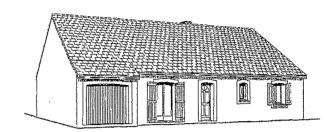
TELECOM EDF

#### TOUS LES AMENAGEMENTS DU TERRAIN SONT A LA CHARGE DU PETITIONNAIRE

# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Client: M. MARTIN

Date:



Concepteur architectural:

Dessin : Date :

Date:

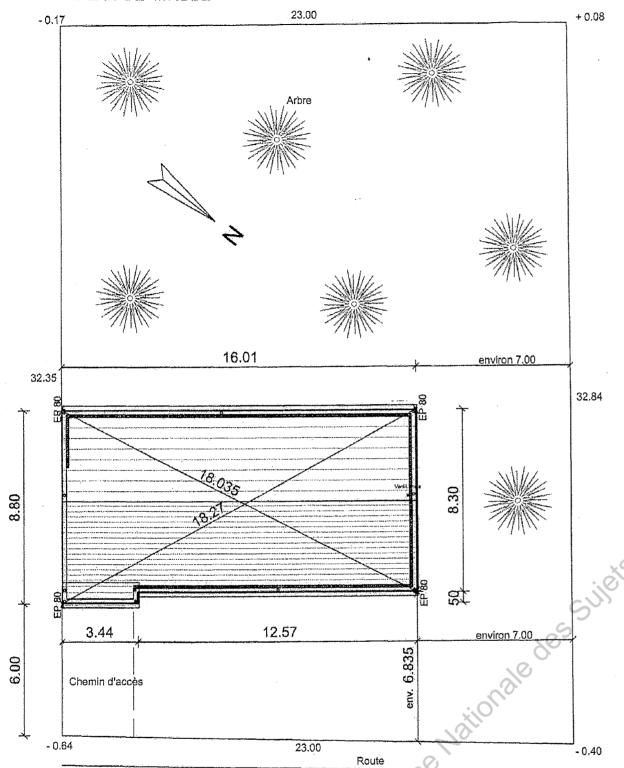
MODIFICATIONS:	<u>Date</u>	Ind.
Ajout de l'altimétrie et ajout d'arbre sur plan de Masse	12/07/2006	Α
Passage en tuile terre cuite plate Noréva 10	19/10/2006	В
Ajout d'une conduit de fumée + souche de cheminée		
Déplacement des chevêtres des 2 lucarnes et du vélux	:	
		1

VIDE SANITAIRE (3 rangs de 20 cm) Maçonnerie: Pente: AMENAGEABLES Combles: TUILE TERRE CUITE PLATE NOREVA 10 Couverture: Couleur Couverture: FLAMMEE TON PIERRE Enduit: Appuis de fenêtre : BETON MOULE BETON CINTRE **ENCADREMENT LISSE** Linteau: Chauffage: ELECTRIQUE HYGRO A VMC: Carrelage: 240 CLOI, STIL (entre Habit, Et Garage isolation: CLOI, PLACO PAN Isolation périphérique+cloison : PVC Menuiserie: GRAND LARGE Vitrage: Sanitaire: TOUT A L'EGOUT Assainissement: Colombage

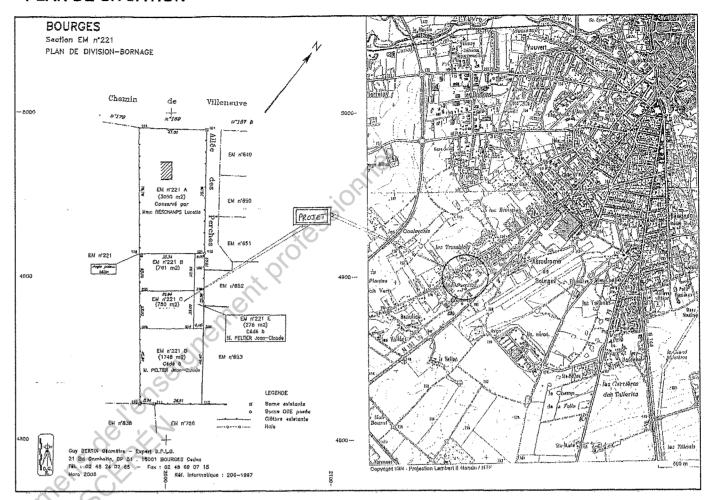
UN MOIS AVANT L'OUVERTURE DU CHANTIER AUCUNE MODIFICATION NE POURRA ETRE APPORTEE AUX PLANS

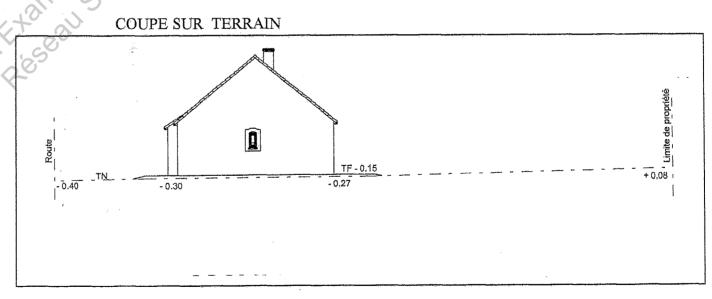
C.A.P. de MAÇON	Session 2010	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	Code 10 200 A	DT 2/9

#### PLAN DE MASSE

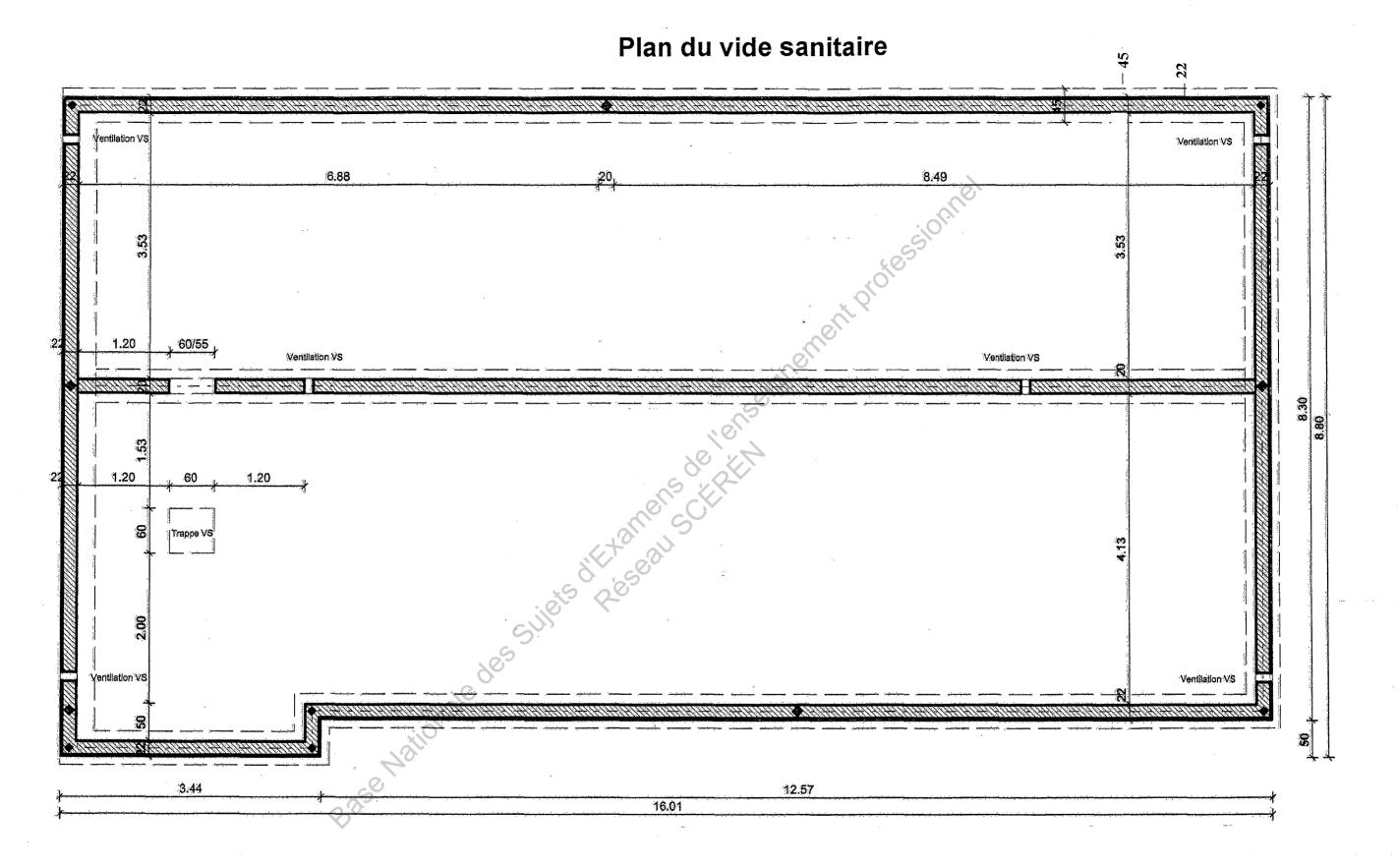


#### PLAN DE SITUATION

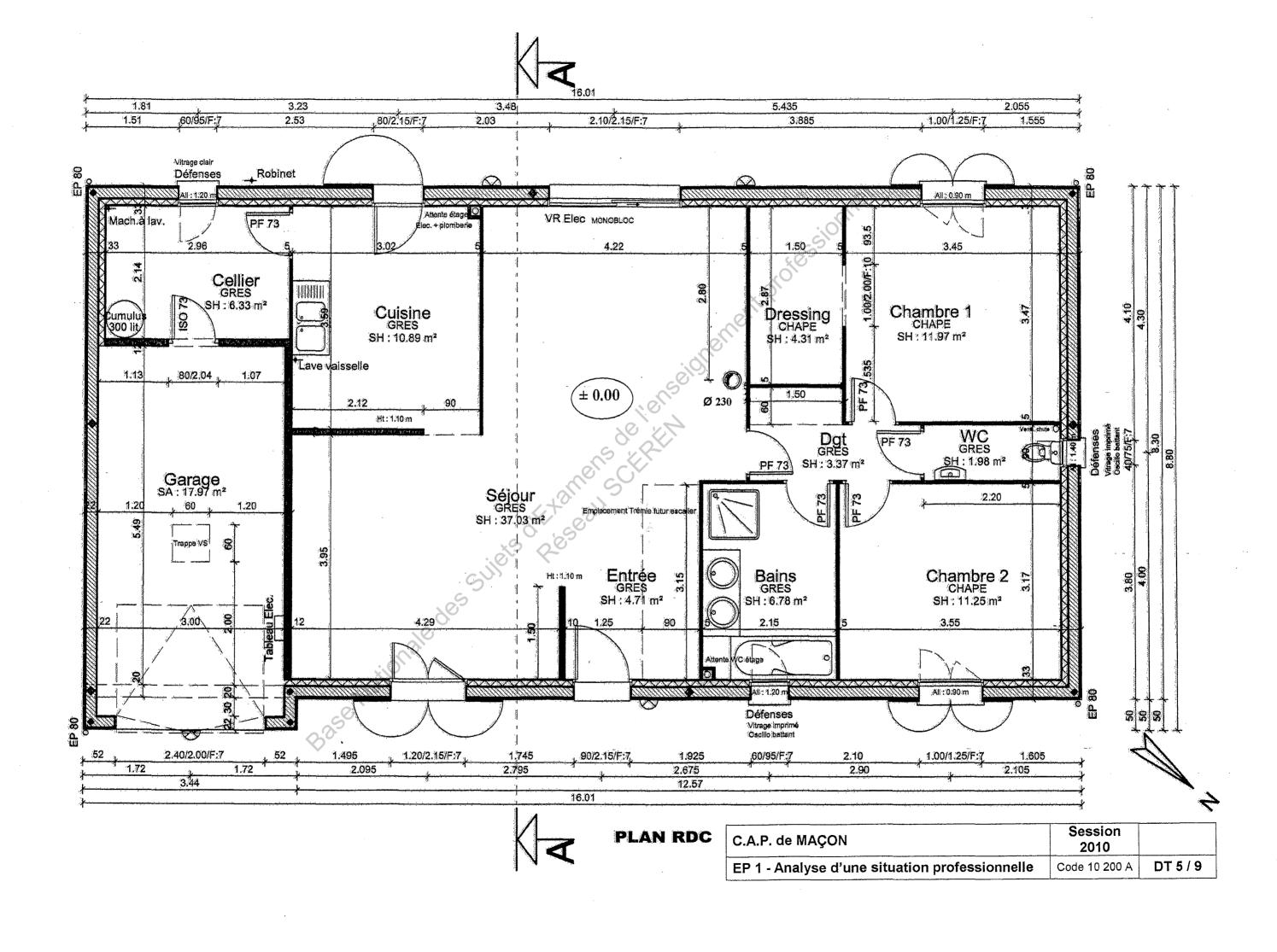


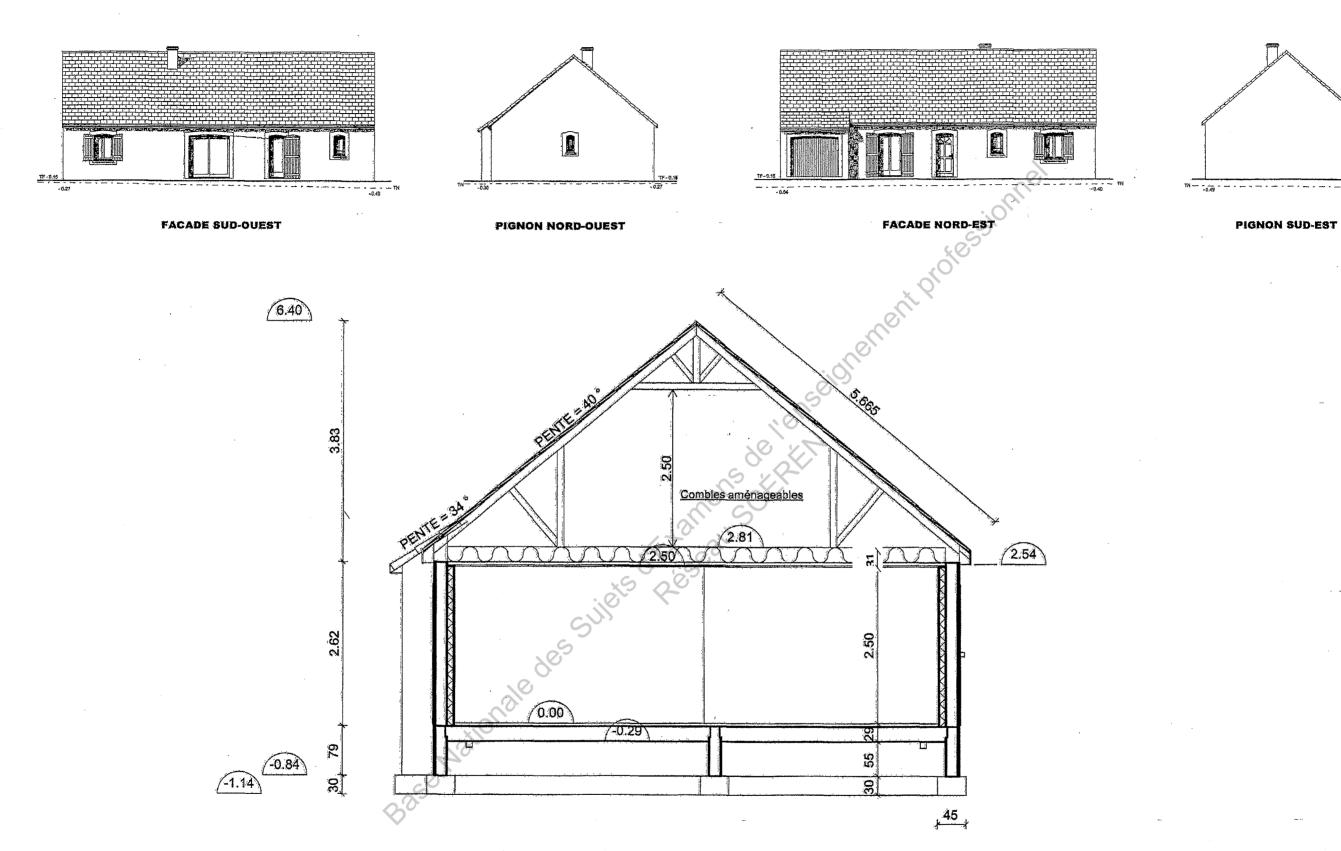


C.A.P. de MAÇON	Session 2010	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	Code 10 200 A	DT 3 / 9



C.A.P. de MAÇON	Session 2010	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	Code 10 200 A	DT 4 / 9





**COUPE AA** 

C.A.P. de MAÇON	Session 2010	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	Code 10 200 A	DT 6 / 9

# Lot n°1 gros œuvre Extrait du C.C.T.P.

L'étude de sol a révélé un terrain argileux et une résistance de 2 daN /cm².

#### 1- Béton de propreté

Avant le coulage du béton de fondation, l'entreprise de maçonnerie devra le nettoyage du fond de fouille et la réalisation d'un béton de propreté de 0.05 m d'épaisseur dosage 250 kg/m³ ce béton devra présenter une bonne adhérence.

#### 2- Fondations par semelles filantes

Béton armé classe C 25 / 30 sur béton de propreté obtenu à partir d'un ciment de classe CEM II 32,5 R.

Le béton sera coulé à pleine fouille sa section sera de 45 x 30.

L'enrobage minimum des aciers de fondation est 5 cm.

Le recouvrement des aciers est de 50 Ø.

Les fondations seront réalisées par semelles filantes renforcées.

## 3-Maçonnerie en agglomérés creux de 0.20

Maçonnerie d'agglomérés creux de 0.20 type B 40 hourdés au mortier de ciment à maçonner dosé à 350 kg/m³

Chaînages verticaux CH 4/10 et en attente 2 AT 10/80 coulés dans les blocs spéciaux.

Chaînages horizontaux avec armatures CH 4/10.

Le recouvrement des aciers est de 50 Ø.

Y compris jointoiement soigné en montant, des chaînages verticaux et horizontaux et tous renforts BA.

Toutes les dispositions particulières seront prises en cours et en fin de mise en œuvre pour éviter les désordres dus au vent (étaiement des pointes de pignons, ect...)

#### 4- Appuis de baies

Appuis préfabriqués en béton moulé, hydrofugé dans la masse et sans défaut d'aspect. Fourniture et pose des appuis préfabriqués.

#### 5- Seuils

Composés d'une chape de ciment de classe CEM II 32,5 R dosée à 450 kg/m³avec façon de pente, glacis et rejingot incorporation d'hydrofuge genre Sikalite.

Nez tirés au fer à marche.

## 6- Plancher bas sur vide-sanitaire

Plancher constitué de poutrelles précontraintes et d'entrevous en polystyrène moulé de qualité M1 (non inflammable).

Table de compression coulée en place de 5 cm armée suivant étude béton.

#### 7- Plancher étage

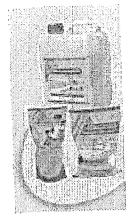
Plancher constitué de poutrelles précontraintes et d'entrevous en béton 16 + 5 Dalle de compression de 5 cm d'épaisseur dosage béton et quantités d'armatures suivant l'étude béton.

### 8- Enduits de façades

Enduits de technique monocouche 20 mm d'épaisseur de teinte ton pierre en finition talochée.

Tableaux et encadrements de baies (modénatures) en finition lissée.

C.A.P. de MAÇON	Session 2010	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	Code 10 200 A	DT 7 / 9



## Hydrofuge SIKA liquide

Pendant la prise du béton ou du mortier, une partie de l'eau de gâchage s'évapore en laissant dans le matériau un réseau de pores et de capillaires qui laisseront passer l'eau

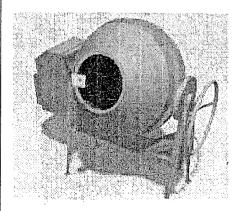
Pour les structures étanches de bassin, réservoirs, fondations, seuils ou appuis de baies, les chapes et les enduits, il est indispensable d'utiliser un hydrofuge de masse pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage. Les hydrofuges de masse réduisent la porosité des mortiers et bétons sans modifier les résistances mécaniques.

Les avantages du produit :

- Imperméabilisation des mortiers et bétons
- Sans effet sur les temps de prise et résistances mécaniques
- Compatible avec tous les ciments
- Le produit est prédosé

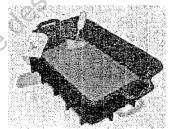
Consommation: 680 ml pour un sac de 35 kg de ciment. Nettoyage des outils: à l'eau avant durcissement du mortier.

Stockage: à l'abri du gel et de la chaleur.



## Mise en œuvre

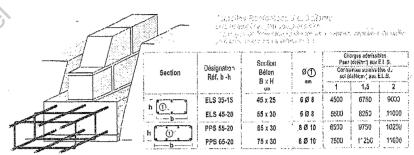
Ajouter la dose de sikalite dans la bétonnière ou dans l'auge en même temps que le ciment



## Liaisons d'armatures

the second secon		
7 0	Ref. EQ Ø/L	
<b>L</b>	EQ 8/50	
to La	EQ 10/60	
Attentes Cro	ossées	
T n	Réf. AT Ø/L	
∟ l-Ø	AT 8/70	
One control	AT 10/30	
15	AT 12/90	
Chapeaux ce Plan	chers en rive	
Acres	Réf. BF Ø/L	
	BF 6/80	
L	BF 8/30	
10 0	6F 8/90	
	BF 8/100	
:011	8F 10/90	
Chapeaux de Planchers en refend		
	Réf. BC Ø/L	
0	BC B(100	
Particular and American American Prints	BC 10/188	
(/\`\-Ø	BC 10/200	

## Semelles renforcées

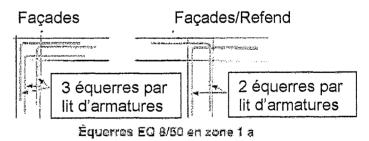


Longueur standard 6.00 m

# Semelles plates

Section	Désignation Réf. L	Section Béton B x H	Ø① nım	Charges admissibles Pser (dalv/ml) aux E.L.S. Contrajules admissibles do sol (dalv/cm²) aux E.L.S.		
				1	1,5	2
. (h) .	S 35	45 x 20	3 Ø 8*	4500	6750	6770
	S 35R	45 x 20	3 Ø 10	4500	6750	9000
andream and the second of the se	\$ 45	55 x 25	4Ø8	5500	8250	9690
6 2 )	S 55	65 x 25	4 Ø 8	6500	9750	13000
L—L	S 65	75 x 30	4 Ø 8	7500	11250	15000

# Liaisons des angles



C.A.P. de MAÇON	Session 2010	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	Code 10 200 A	DT 8/9

## DOCUMENT RESSOURCES POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

#### **INSPECTION DU TRAVAIL**

L'inspection du travail est un service extérieur du ministère du travail, chargé de veiller à l'application du code du travail et des règlements non codifiés qui si rapportent.

A cette fonction de contrôle, s'ajoutent des fonctions d'arbitrage, de conciliation et de conseil.

Au plan local, une section d'inspection du travail comprend généralement un inspecteur du travail et deux contrôleurs du travail.

#### L'inspecteur ou le contrôleur a :

- le droit d'entrée, de jour comme de nuit dans tous les établissements où sont occupés des salariés,
- le droit de communication de documents et registres,
- le droit d'investigation, soit en procédant lui-même aux fins d'analyse à tous prélèvements de matières mise en œuvre ou de produits utilisés ou distribués, soit en mettant en demeure l'employeur de faire procéder à des analyses ou des contrôles par un organisme agréé.

En cas de constatation d'un manquement aux règles relatives à l'hygiène et à la sécurité, L'inspecteur du travail ou le contrôleur peut généralement relever l'infraction immédiatement par procès verbal.

En pratique, il arrive souvent que l'employeur reçoive des observations écrites qui sont en faite un rappel à la réglementation à respecter.

Dans certains cas et notamment pour manquement aux règles d'hygiène, il doit utiliser la procédure de mise en demeure préalable, qui donne un délai à l'employeur, et ce n'est que si l'infraction subsiste à l'expiration du délai qu'il pourra dresser un procès verbal.

En cas de constatation d'une situation particulièrement dangereuse, l'inspecteur du travail dispose de deux moyens d'intervention immédiate :

- la procédure de référé auprès du juge des référés qui peut ordonner très rapidement toutes mesures, qui peuvent aller jusqu'à la fermeture temporaire de l'atelier ou du chantier.
- l'arrêt temporaire des travaux sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics, si la situation dangereuse concerne des risques de chute de hauteur, des risques d'ensevelissement ou des risques à l'occasion d'opérations de retrait ou de confinement d'amiante.

Les textes les plus souvent cités pour manquement sont le décret du 8 janvier 1965 (mesures particulières concernant le bâtiment et les travaux publics) et dans une moindre mesure le décret du 14 novembre 1988 (mise en œuvre des courants électriques).



C.A.P. de MAÇON	Session 2010	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	Code 10 200 A	DT 9/ 9